



MAIRIE

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 08/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à vingt heures trente minutes,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire,

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, Mme FOURCINAIS Annick, Mme DELANOË Anaïs, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, M. VALLEE Jean-Luc, M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle,

Procurations pour absents :

M. COLLIN Jean-Yves pouvoir à M. VALLEE Jean-Luc,
Mme MONNERIE Laëtitia pouvoir à Mme COLLAS Céline

Étaient absents excusés :

Mme MONNIER Delphine, Mme MONNERIE Laëtitia, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, M. COLLIN Jean-Yves,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GRÉ Estelle

2023-89- 1.1 MARCHES PUBLICS : AVENANTS AUX MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION

Vu la délibération du conseil municipal N°2023-08 du 30 janvier 2023, déterminant le choix des entreprises pour le marché de travaux,

Vu l'avancement des travaux,

Monsieur le Maire, présente les différents avenants au marché, ayant pour objet la prise en compte de travaux complémentaires du lot N°04

AVENANT N°1 LOT 4

Montant initial HT :	67 413.16€
Montant de l'avenant HT :	8 390.57€
Montant HT	75 803.73€

AVENANT N°2 LOT 4

Montant initial HT :	75 803.73€
Montant de l'avenant HT :	2 808.14€
Montant HT	78 011.87€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- ✓ Valide les avenants présentés,
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2023-90- 1.1 MARCHES PUBLICS : AVENANTS MARCHÉ DE TRAVAUX POTIN TP EAUX PLUVIALES

Vu la délibération du conseil municipal du 13 avril 2023,

Vu l'état du réseau des eaux pluviales,

Vu le rapport d'analyse des réseaux,

Il convient d'intégrer dans le marché initial signé avec l'entreprise POTIN TP (12 184.00€ HT) la remise en état du réseau ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider la proposition commerciale de l'entreprise POTIN TP de 5 984.00€ HT

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- ✓ Valide l'avenants présenté,
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2023-91- 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : DECISION MODIFICATIVE

Vu le vote du budget primitif 2023,

Vu la nécessité d'inscrire les crédits au chapitre 20,

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

Chapitre 21 : -21 000€

Chapitre 20 : + 21 000€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- ✓ Valide la décision modificative,
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2023-92- 7.5 SUBVENTION NOUVELLE ASSOCIATION : USEP

Vu la demande de subvention de Mme LAVAUX, Directrice de l'école élémentaire « Les Cours d'eau », à la suite de la création d'une association USEP,

Vu l'avis de la commission élargie du 11 septembre 2023,

Monsieur le Maire, propose d'accorder une subvention de 300€ pour la création de l'association.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 300 € pour la création de l'association,

Dit que l'association devra formuler une demande de subvention en 2024, au même titre que les associations communales, avec un rapport moral et financier, ainsi qu'un prévisionnel.

2023-93- 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : RENDRE COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CM

Dépenses

- Exposition Médiathèque, prise en charge de 1/3 du montant de l'exposition : 300€ TTC
- Entreprise Macé entretien des cloches /an 140€ HT

Le Conseil Municipal prend acte

FIN DE SEANCE A 21H10

SIGNATURES :

Président de séance
M. Le Maire
Michel MAILLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

